

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Indexe des états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Page
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
État des opérations	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7 - 12
Dépenses (Tableau annexé 1)	13

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'attention des membres de l'Association canadienne de luge

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Association canadienne de luge (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2025 et les états des opérations, de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice clos, et les notes afférentes aux états financiers, incluant un résumé des principes et des méthodes comptables significatifs et autres notes explicatives.

À notre avis, les présents états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Association en date du 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif publiées par l'Institut canadien des comptables agréés (normes comptables OSBL).

Fondement à l'opinion

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités au titre de ces normes sont énumérées en plus de détail dans la section « responsabilités du vérificateur lors de la vérification des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants conformément aux exigences éthiques en relation avec notre vérification des états financiers au Canada, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent aux termes de ces exigences. Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Paragraphe explicatif

Nous attirons votre attention à la Note 4 des états financiers, indiquant que l'Association est économiquement dépendante des revenus reçus par la voie du financement gouvernemental, sans lesquels l'Association est susceptible de ne pas être en mesure de s'acquitter de ses dettes. Notre opinion n'est pas assortie d'une réserve à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable pour la préparation et la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables OSBL, et pour la mise en application des contrôles internes que la direction juge nécessaires afin de permettre la préparation d'états financiers qui ne comportent pas d'inexactitude importante, que cela résulte de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation des états financiers, il revient à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, pour qu'elle puisse continuer à fournir des services conformément à sa mission, en divulguant, le cas échéant, les questions se rapportant à la poursuite des activités et en utilisant la poursuite des activités comme base comptable, à moins que la direction ne compte liquider l'Association ou en cesser les activités, ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider l'entité ou de cesser ses activités.

Il revient aux personnes responsables de la gouvernance de surveiller le processus de production des états financiers de l'Association.

Responsabilités du vérificateur lors de la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitude significative, que cela résulte d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport de vérificateur assorti de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas pour autant qu'une vérification qui a été menée en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues au Canada puisse détecter invariablement une anomalie significative quand celle-ci existe. Les anomalies peuvent résulter de la fraude ou d'une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, elles pourraient raisonnablement influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs, reposant sur les présents états financiers.

(suite)



Rapport du vérificateur aux Membres de l'Association canadienne de luge (suite)

Dans le cadre de notre vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel tout en faisant preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En plus, nous :

- Identifions et évaluons les risques d'anomalie significative dans les états financiers, résultant de fraude ou d'erreurs, et concevons et appliquons des procédures de vérification sensibles à ces risques, et obtenons des informations probantes de contrôle suffisantes pour justifier notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant de la fraude est plus grand que dans le cas d'une anomalie significative résultant d'une erreur, vu que la fraude pourrait revêtir des dimensions de collusion, falsification, omissions intentionnelles, fausses déclarations ou une volonté de passer outre les contrôles internes.
- Acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour la vérification dans le but d'élaborer des procédures de vérification qui correspondent aux circonstances, et non aux fins d'exprimer une opinion quant à l'efficacité des contrôles internes de l'Association.
- Apprécions l'adéquation des politiques comptables et la vraisemblance des estimations comptables effectuées par la direction, et évaluons la présentation générale des comptes.
- Nous prononçons sur l'opportunité de l'utilisation par la direction de la poursuite des activités comme base comptable et, sur la base des informations probantes recueillies dans le cadre de la vérification, tranchons la question de savoir s'il existe une incertitude significative provenant d'événements ou de conditions avérés susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous en venons à la conclusion qu'un doute important existe, nous sommes tenus de souligner ce point de même que les divulgations pertinentes dans les états financiers dans notre rapport des vérificateurs ou, dans le cas où les divulgations à ce titre seraient inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les informations probantes de vérification obtenues jusqu'à la date de publication de notre rapport des vérificateurs. Cela étant dit, des événements ou des conditions futurs pourraient survenir pour empêcher l'Association de poursuivre ses activités.

- Évaluons la présentation globale, la structure et le fond des états financiers, notamment les divulgations, et décidons si les états financiers rendent compte des transactions et des événements sous-jacents d'une manière qui présente de manière fidèle et raisonnable la situation financière de l'Association.

Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et les délais prévus pour le processus de vérification ainsi que les conclusions importantes découlant de la vérification, incluant toute déficience importante en termes de contrôle interne relevée au cours de la vérification.

A handwritten signature in black ink that reads "Ascend". The letter "A" is large and stylized, with a long horizontal stroke extending to the right. The word "Ascend" is written in a cursive, handwritten style.

Ascend LLP
Comptable professionnel agréé
Airdrie, Alberta
Le 21 juin 2025

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

État des opérations

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
REVENUS		
Programmes de luge olympique (Note 2)	\$ 1,399,927	\$ 992,751
Sport Canada	725,620	897,068
Frais de location, intérêts et divers	42,796	47,131
	2,168,343	1,936,950
DÉPENSES		
Luge olympique (Tableau annexé 1)	1,976,401	1,743,003
Opérations (Tableau annexé 1)	247,573	236,304
Amortissement	12,608	31,678
	2,236,582	2,010,985
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(68,239)	(74,035)
AUTRES PRODUITS		
(Perte) Bénéfice sur la disposition d'immobilisations corporelles	(2,956)	732
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	\$ (71,195)	\$ (73,303)

)

)

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrale de ce rapport.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Investissements dans les immobilisations corporelles					
	Fonds non affectés		Fonds de valeurs immobilisées		2025	2024
	\$		\$			
Actif net - début d'exercice						
	478,247	\$	80,032	558,279	\$	631,582
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES (NOTE 7)	(55,631)		(15,564)	(71,195)		(73,303)
Achat d'immobilisations corporelles	(10,769)		10,769	-		-
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	46,304		(46,304)	-		-
Actif net - fin d'exercice	\$	458,151	\$	28,933	\$	487,084
					\$	558,279

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

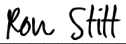
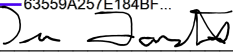
Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrale de ce rapport.

État de la situation financière

Le 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIFS		
COURANTS		
Liquidités	\$ 143,652	\$ 191,702
Dépôts à terme (Note 5)	200,000	300,000
Subventions et autres débiteurs (Note 6)	219,485	220,172
Intérêts à recevoir	5,226	325
Taxe sur les produits et services récupérable	30,102	18,327
Dépenses prépayées	3,261	18,205
	601,726	748,731
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 7)	28,933	80,032
	\$ 630,659	\$ 828,763
PASSIF ET ACTIF NET		
COURANT		
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 8)	\$ 54,629	\$ 81,529
Salaires payables	12,272	8,863
Partie exigible de revenus et d'apports reportés (Note 9)	27,005	130,423
	93,906	220,815
TRANCHES À LONG TERME DE PRODUITS ET APPORTS REPORTÉS (Note 9)	49,669	49,669
ACTIF NET		
Fonds non affecté	143,575	270,484
	458,151	478,247
Investissements dans le fonds d'immobilisations corporelles	28,933	80,032
	487,084	558,279
	\$ 630,659	\$ 828,763
ÉLÉMENTS DE PASSIF ÉVENTUELS (Note 10)		
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE (Note 11)		

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE
POUR LE COMPTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signed by:

Administrateur

Administrateur

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrale de ce rapport.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	\$ (71,195)	\$ (73,303)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	12,608	31,678
Perte (profit) sur la disposition d'immobilisations corporelles	2,956	(732)
	(55,631)	(42,357)
Changements au niveau des éléments hors caisse		
: Subventions et autres débiteurs	687	(93,714)
Intérêts à recevoir	(4,901)	2,909
Dépenses prépayées	14,944	12,442
Comptes créditeurs et charges à payer	(26,901)	(46,300)
Taxe sur les produits et services récupérable	(11,775)	17,277
Revenus et apports reportés	(103,417)	18,692
Salaires payables	3,409	1,493
	(127,954)	(87,201)
Flux de trésorerie utilisé dans le cadre des activités opérationnelles	(183,585)	(129,558)
ACTIVITIES DE PLACEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	(10,769)	(17,624)
Produits tirés de la disposition d'immobilisations corporelles	46,304	3,500
Flux de trésorerie découlant des (utilisé par les) activités de placement	35,535	(14,124)
DIMINUTION DES FLUX DE TRÉSORERIE	(148,050)	(143,682)
Liquidités - début d'exercice	491,702	635,384
LIQUIDITÉS - FIN D'EXERCICE	\$ 343,652	\$ 491,702
LIQUIDITÉS CONSISTANT		
EN : Liquidités	\$ 143,652	\$ 191,702
Dépôts à terme	200,000	300,000

\$ 343,652 \$ 491,702

7

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

1. NATURE DE L’ASSOCIATION

L’Association canadienne de luge ou Luge Canada (l’« Association ») a été constituée en société le 22 mars 1990 au titre de la Loi sur les corporations canadiennes en tant qu’organisme sans but lucratif, et est entrée en exploitation le 1^{er} avril 1990. L’Association est un organisme de bienfaisance enregistré aux termes de l’alinéa 149(1)f de la Loi de l’impôt sur le revenu (Canada). En tant que tel, elle n’est pas assujettie à l’impôt sur le revenu.

L’Association a été établie dans le but de développer et d’administrer le sport de luge au Canada, notamment en assurant des possibilités de participation à tous les niveaux intérieurs et en encourageant l’excellence international dans le sport de luge.

L’Association bénéficie d’un financement de Sport Canada, du Comité olympique canadien, de la Fondation olympique canadienne et de plusieurs autres sources.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Mode de présentation

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif publiées par l’Institut canadien des comptables agréés (normes comptables OSBL).

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités incluent les liquidités et les équivalents de liquidités. Les équivalents de liquidités sont les investissements dans des dépôts à terme ayant une échéance de moins de 90 jours et sont évalués au coût majoré des intérêts courus. Les montants présentés s’approchent de leur valeur juste en raison de leur échéance de moins de 90 jours à compter de la date d’achat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, moins l’amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties au cours de leur vie utile en utilisant les taux et les méthodes suivants :

Équipement	20%	méthode d’amortissement dégressif
Meubles et accessoires	20%	méthode d’amortissement dégressif
Matériel informatique	30%	méthode d’amortissement dégressif
Véhicules automobiles	30%	méthode d’amortissement dégressif
Équipements sportifs	3 ans	méthode de répartition linéaire

L’Association fait un bilan régulier de ses immobilisations corporelles dans le but de supprimer les éléments obsolètes. Les subventions gouvernementales et les contributions d’autres agences sont traitées comme une réduction des coûts d’immobilisations corporelles.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

Les immobilisations corporelles acquises pendant l'exercice mais non encore disponibles pour utilisation ne sont pas amorties jusqu'à leur mise en service.

L'amortissement est comptabilisé à compter du mois où les immobilisations corporelles deviennent disponibles pour utilisation et la comptabilisation continue jusqu'à ce que les immobilisations corporelles soient supprimées ou retirées.

(suite)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

Comptabilité des fonds

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

- Les fonds d'investissement en immobilisations corporelles représentent l'investissement net de l'Association en immobilisations corporelles, consistant en le montant non-amorti d'immobilisations corporelles achetées avec les fonds affectés.
- Les fonds non affectés consistent en l'excédent accumulé des charges sur les produits accumulés par l'Association chaque année, net des virements, et sont disponibles pour les besoins généraux de l'Association.

Comptabilisation des revenus

- Les frais et les produits des locations sont comptabilisés quand ils sont facturés et que la perception est raisonnablement assurée;
- Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que son recouvrement est assuré de façon raisonnable;
- Les apports affectés sont constatés à titre de revenu à l'année où les dépenses afférentes sont encourues;
- Les apports en nature sont constatés à titre de revenu à la juste valeur des biens ou des services reçus dans le cas où l'Association aurait sinon acheté des biens ou des services similaires si l'apport en nature n'avait pas été offert;
- Les revenus d'intérêts sont constatés à mesure qu'ils sont gagnés.
- Les subventions gouvernementales sont comptabilisées quand il existe une garantie suffisante que l'Association s'est mise en conformité avec et va continuer de rester en conformité avec toutes les conditions stipulées pour recevoir les subventions.
- Le revenu investi dans les programmes de luge olympique provient de subventions, de frais de participation, de dons et de commandites. La plupart du revenu consiste en des fonds affectés aux dépenses opérationnelles, aux entraînements et à la tenue d'événements au cours de l'année.

Conversion de devises étrangères

Les comptes et soldes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires sont ajustés de façon à refléter les taux de change en vigueur aux dates de la fin de l'exercice. Les éléments d'actif et de passif non monétaires sont ajustés

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

de façon à refléter les taux de change en vigueur aux dates de la transaction. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur les actifs et passifs monétaires sont inclus dans les calculs de bénéfice.

Durant l'exercice, l'Association a comptabilisé 3 850\$ (2024 - (902\$)) en gains de change. Cet élément est constaté au chapitre des dépenses opérationnelles.

(suite)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

Incertitude relative à la mesure

Dans la préparation d'états financiers conformément aux normes comptables visant les organismes sans but lucratif au Canada, la direction doit poser des hypothèses et faire preuve de jugement ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses durant la période à l'examen. Les estimations et les hypothèses font l'objet de révisions périodiques et les effets de ces révisions sont pris en compte dans les états financiers de l'exercice pendant lequel les informations sont connues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants, qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses comprennent :

- Amortissement des immobilisations corporelles;
- Durée de vie utile estimée des actifs; et
- Apports reportés.

Instruments financiers

Comptabilisation des instruments financiers

L'Association comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur ajustée par, dans le cas des instruments financiers qui ne seront pas comptabilisés par la suite à leur juste valeur, le montant des coûts de transaction directement attribuable à l'instrument. Les montants recevables et à payer aux apparentés sont comptabilisés à leur valeur d'échange, à savoir le montant convenu par les apparentés.

Par la suite, l'Association comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, à part les instruments dérivés et les actions cotés sur un marché actif, qui sont comptabilisés par la suite à leur juste valeur. Les changements au niveau de la juste valeur sont constatés au chapitre du bénéfice net.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les liquidités et les subventions et autres débiteurs.

Les passifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent les comptes créditeurs, les charges à payer et les salaires payables.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti incluent le dépôt à terme.

Baisse de valeur

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût amorti, l'Association doit déterminer s'il y a des indices de baisse de valeur possible. Lorsqu'il y a un indice de baisse de valeur et que l'Association détermine qu'une variation défavorable importante a eu lieu durant la période à l'examen au niveau du calendrier ou du montant prévu des flux de trésorerie futurs, une perte de valeur est reflétée au niveau des revenus. Une baisse de valeur antérieurement constatée peut être renversée. La valeur comptable des actifs financiers ne peut pas être

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

supérieure au montant qui aurait été comptabilisé à la date du renversement si la baisse de valeur n'avait pas été constatée antérieurement. Le montant du renversement est constaté au niveau du revenu.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association s'expose à une variété de risques au niveau de ses instruments financiers et a mis en œuvre un cadre de gestion des risques afin de surveiller, d'évaluer et de gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des informations sur les risques auxquels l'Association est exposée et sur la concentration desdits risques en date du 31 mars 2025 :

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Les comptes débiteurs de l'Association sont engagés pour la plupart avec des organisations qui poursuivent des activités similaires à celles de l'Association, et avec les athlètes qui bénéficient du soutien de l'Association. Par conséquent, le risque de crédit est considéré comme étant faible. L'exposition maximale au risque de crédit découle de la valeur comptable des comptes débiteurs. À cet effet, une provision pour les créances irrécouvrables a été établie sur la base des facteurs relatifs aux risques de crédit de comptes particuliers, des tendances historiques et d'autres informations pertinentes. De plus, l'Association a une clientèle assez importante, qui minimise la concentration du risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque qu'une organisation éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance. L'approche adoptée par l'Association pour gérer ses engagements est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour régler ses dettes lorsqu'elles seront exigibles, dans des conditions normales tant qu'exceptionnelles, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de compromettre la réputation de l'Association.

L'Association a accumulé un actif net et génère constamment un excédent de revenus sur les dépenses, et elle prévoit d'avoir les liquidités adéquates pour rembourser son passif financier à même son fonds de roulement.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché signifie le risque que la juste valeur ou le flux de trésorerie futur prévu d'un instrument financier est susceptible de fluctuer à cause des variations des taux et des prix du marché. Le risque lié au marché englobe trois types de risque : le risque de cours de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques associés au prix. L'Association s'expose principalement au risque de cours de change.

Risque de cours de change

Le risque de cours de change est le risque posé aux bénéfices de l'Association découlant des fluctuations des taux de change étrangers, notamment la volatilité des cours. L'Association est exposée à un risque de cours de change en lien avec ses liquidités détenues en USD et en Euros. L'Association n'a pas recours aux instruments dérivés pour atténuer son risque d'exposition aux taux de change étrangers.

À la fin de l'exercice, l'Association a des soldes en espèces libellés en Euros de 38 570€ (2024 - 46 097€) et en USD de 1 893\$ (2024 - 2 538\$).

Sauf indication contraire, la direction estime que l'Association n'est pas exposée à de risque important au niveau du taux d'intérêt ou d'autres risques de cours en lien avec ces instruments financiers.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

4. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La plupart des revenus de l'Association proviennent de contrats renouvelables avec Sport Canada, un organisme du gouvernement du Canada. L'Association dépend en termes économiques de ces contrats et la direction estime que la perte ou le retrait de ce financement entraînerait l'incapacité de l'Association à fournir ses services à ses clients.

5. DÉPÔT À TERME

À la fin de l'exercice, l'Association a un dépôt à terme avec une échéance prévue en juin 2025, portant intérêt au taux annuel de 4,70%.

6. SUBVENTIONS ET AUTRES DÉBITEURS

	2025	2024
Subventions à recevoir	\$ 57,852	\$ 66,423
Créances athlètes	170,633	147,403
Autres créances	-	11,341
		225,167
Moins : provision pour créances douteuses	228,485 (9,000)	(4,995)
	\$ 219,485	\$ 220,172

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
Équipement	\$ 48,002	\$ 38,194	\$ 9,808	\$ 12,260
Meubles et accessoires	7,943	7,890	53	66
Matériel informatique	49,476	44,469	5,007	4,970
Véhicules automobiles	-	-	-	49,260
Équipement sportif	158,118	144,053	14,065	13,476
Le virement interne entre le fonds non affecté et le fonds investi en immobilisations corporelles est utilisé pour rendre compte des effets des charges d'amortissement sur les immobilisations corporelles et les pertes sur la disposition d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice.	\$ 263,539	\$ 234,606	\$ 28,933	\$ 80,032

8. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

2025 2024

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

Engagements liés au commerce	\$	26,461	\$	69,302
Charges à payer		7,700		7,700
Autorisation de découvert		20,468		4,527

	\$	54,629	\$	81,529
--	----	--------	----	--------

L'Association possède une autorisation de découvert avec la Banque royale du Canada avec une limite autorisée de 137 500\$ (2024 – 125 000\$), dont 117 032\$ (2024 – 120 473\$) étaient disponibles à la clôture de l'exercice financier.

9. REVENUS ET APPORTS REPORTÉS

Solde, début d'exercice		Solde, fin d'exercice	
\$	110,240	\$	160,240
	1,500		1,500
	18,683		56,146
	-		-
	6,990		6,990
			217,886
	130,423		27,005
			-
	49,669		49,669
			-
	49,669		49,669
\$	180,092	\$	217,886
			76,674
		Reçu	Constaté

Revenus courants :

Fonds du Comité olympique canadien
 Robyn Holliday
 Entraînements Banque royale du Canada
 Ventes de billets olympiques

Partie exigible

Partie à long terme :

À Nous le Podium (ANP) – cabine de départ

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2025

Partie à long terme

10. ÉLÉMENTS DE PASSIF ÉVENTUELS

Aux fins des états financiers afférents, les éléments de passif éventuels ont été évalués par la direction.

Les allocations versées par Sport Canada sont assorties de modalités et conditions spécifiques en ce qui a trait au décaissement des fonds. Les registres comptables de l'Association peuvent faire l'objet d'un examen par Sport Canada afin de cerner les cas où, si cas il y en a, les montants imputés aux contributions ne sont pas en conformité avec les modalités et conditions convenues et devraient par conséquent être remboursés à Sport Canada. Les ajustements aux contributions d'exercices précédents sont enregistrés à l'exercice durant lequel Sport Canada autorise l'ajustement. La direction estime qu'un examen n'aurait pas un effet défavorable important sur la situation financière de l'Association.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aux fins des états financiers afférents, les événements postérieurs à la clôture ont été évalués par la direction.

En avril 2025, l'Association a obtenu un renouvellement de son contrat avec Sport Canada, prenant fin le 31 mars 2026.

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE

Dépenses

(Tableau annexé 1)

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
Luge olympique		
Déplacements	\$ 494,925	\$ 501,822
Location d'installations de Coupe du monde et production télévisuelle	456,521	220,626
Salaires et avantages sociaux	378,287	344,896
Frais de piste	139,177	144,084
Médical	121,703	184,515
Location	98,775	32,479
Honoraires d'entraîneurs et professionnels	92,091	100,368
Dépenses de bureau	80,472	89,858
Repas et représentation	79,036	63,390
Frais de transport et de livraison	16,259	29,686
Mauvaises dettes	12,338	5,274
Honoraires professionnels ou de conseil	6,817	26,005
	1,976,401	1,743,003
Opérations		
Salaires et avantages	126,503	125,321
Honoraires professionnels ou de conseil	57,825	41,379
Dépenses de bureau	29,606	33,482
Honoraires d'entraîneurs et professionnels	20,192	20,857
Location	12,199	12,049
Déplacements	994	2,529
Repas et représentation	228	625
Frais de transport et de livraison	26	62
	\$ 247,573	\$ 236,304

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrale de ce rapport.

Electronic Signature

Unique Document ID

17C839C1-E7CC-4B59-BCE2-611E41ABEF03



TaxFolder
Certificate

Secure Electronic Signatures

Original Document SHA-256 Hash

B0BB07DA4046576596AA8BB81241CD14CE1343AD8BB1F98998F538033DA89256

Signer #1

Name: Tim Farstad

Email: tfarstad@luge.ca

Unique ID: 5AD9635B-0B56-4733-9A2D-03FE3D4CC4C4

IP Address of Signer on File: 204.12.157.246

Electronic Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tim Farstad".

Timestamp

Jun 26th 2025 02:31:26 PM MDT

Jun 26th 2025 02:31:26 PM MDT

Jun 26th 2025 02:37:12 PM MDT

Event Description

Document uploaded by Ron Stitt

Signatures requested by Ron Stitt

File signed by Tim Farstad

ASSOCIATION CANADIENNE DE LUGE